



Réalmont

LE DICRIM

Dossier d'information sur les risques majeurs

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nul n'ignore que le risque zéro n'existe pas. Il est en effet impossible de se protéger à 100% contre tous les aléas. Le rôle des élus est de prévoir, d'anticiper les risques et de mettre en œuvre tous les moyens de prévention pour protéger les citoyens et leurs biens.

Ce **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est un document qui vous est destiné. Merci de le lire avec attention et d'appliquer les consignes qui y sont mentionnées.

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence. Surtout, pour chaque risque, ce document énonce très simplement les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré afin de limiter les dégâts et de protéger les biens essentiels. Les rappeler n'est pas inutile et ce document le fait bien.

Certains de ces risques sont bien connus. Nous avons encore en mémoire celui des inondations d'octobre 2009. Mais la prévention impose aussi de se préparer à d'autres risques.

Dans notre civilisation où le principe de précaution règne en maître, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Veillez recevoir, chères réalmontaises et chers réalmontais, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert BERNARD, Maire de Réalmont

Inondation



Phénomènes
climatiques



Mouvement
de terrain



Transport
Matières
Dangereuses



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

L'information préventive

Depuis quelques années, la Ville de Réalmont s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.

En éditant et diffusant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la Ville de Réalmont souhaite informer les habitants ainsi que ceux qui exercent une activité sur la commune.

Le présent document recense donc les risques auxquels la population est exposée, quelles sont les mesures de prévention prises par la commune et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte.

L'alerte proprement dite

Suivant l'évènement (Inondation, tempêtes, crues torrentielles, incendies, accidents de transport de matières dangereuses...) et la superficie de la zone concernée, l'alerte peut être transmise par :

Le signal national d'alerte : variation du signal sur trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes. Le signal de fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.

Nota : Des essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Il dure 1 minute et 41 secondes, pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte.

L'alerte par haut parleur : suivant l'évènement des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques. Il en est de même avec le réseau de haut-parleurs implanté en centre ville.

L'alerte par porte à porte.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- *les risques naturels* : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- *les risques technologiques* : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;
- *les risques de transports* : (personnes, matières dangereuses) sont également des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction du lieu de l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- *une faible fréquence* : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- *une énorme gravité* : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.



Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide

SITUATION : À Réalmont le régime des eaux comporte une saison hivernale, des mois d'octobre à avril, pendant lesquels les crues sont les plus fréquentes. Les crues touchant particulièrement le DADOU, le BLIMA et le BONDIDOU sont des crues de plaine.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- ✓ Construction de **busage** pour canaliser les eaux de ruissellement,
- ✓ Incitation auprès des particuliers à installer des **atardeaux** dans les zones soumises aux inondations,
- ✓ Etude en cours d'un **bassin écrêteur de crue** en amont du Blima,
- ✓ **Entretien** du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- ✓ **Sensibilisation** des enseignants, des élèves, des personnels d'éducation et des services publics de la ville. Les établissements scolaires ont d'ailleurs élaboré un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

LA PREVENTION :



Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) pour la Vallée du DADOU a été arrêté par le préfet le 24 novembre 2006. Le PPRI divise le territoire en 3 catégories de zones :

- ✓ les zones « rouge », toutes nouvelles constructions y sont interdites.
- ✓ les zones « bleue », les constructions et installations y sont autorisées sous certaines conditions.
- ✓ les zones « verte », sont sans risque prévisible ou jugé négligeables.

L'ALERTE : Un service d'annonce des crues piloté par la Direction Régionale de l'Environnement du Tarn (DIREN) existe sur le DADOU. Il permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures en temps réel.

En cas de danger, un système de pré alerte puis d'alerte permet au préfet d'avertir le maire et les services de gendarmerie et de police de l'évolution de la crue. Le cas échéant, le maire informe alors la population dans les quartiers concernés et les lieux à évacuer.

Les bons réflexes :

Avant 	<ul style="list-style-type: none">• Mettez les produits toxiques hors d'atteinte.• Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes).
Pendant 	<ul style="list-style-type: none">• Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.• Fermez le gaz et l'électricité.• Montez à pied aux étages. <p>Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 105.5 MHz ou en Grandes Ondes sur 162 KHz)</p> <ul style="list-style-type: none">• N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.• Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
Après	<ul style="list-style-type: none">• Aérez et désinfectez les locaux.• Recensez et photographiez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.• N'établissez l'électricité que sur une installation sèche.• Vérifiez auprès de la Mairie si l'eau à consommer est potable.• Chauffez dès que possible

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées.
Vous iriez au devant du danger.**

Phénomènes météorologiques



On parle de tempête pour des vents supérieurs à 89 km/h

LE RISQUE : Sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales, les tempêtes affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens et aussi en vies humaines. Elles se traduisent par des vents violents et peuvent être précédées, accompagnées ou suivies par de fortes précipitations (pluies, grêle ou chutes de neige).

A REALMONT : Comme cela a été le cas en décembre 1999 et en janvier 2009 le territoire de la Ville de Réalmont peut être touché par des tempêtes.

LA PREVENTION : La difficulté pour Météo France, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène. Des conseils de comportement accompagnent la carte transmise par Météo France. Si notre département est :

Orange	Rouge
VENT FORT	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes de branches et d'objets divers • Risques d'obstacles sur les voies de circulation • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes de branches et d'objets divers • Voies impraticables • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Evitez les déplacements
FORTES PRÉCIPITATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque d'inondations • Limitez vos déplacements • Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur route inondée 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque important d'inondations • Evitez les déplacements • Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture
ORAGES	
<ul style="list-style-type: none"> • Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Evitez les déplacements
NEIGE/VERGLAS	
<ul style="list-style-type: none"> • Route difficile et trottoirs glissants • Préparez votre déplacement et votre itinéraire • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Route impraticable et trottoirs glissants • Evitez les déplacements • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière

L'ALERTE : Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une certaine durée le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias.

Les bons réflexes :

<p>Avant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrez les bêtes ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés. • Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel. • Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
<p>Pendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 105.5 MHz ou en Grandes Ondes sur 162 KHz). • Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision. • Déplacez-vous le moins possible.
<p>Après</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre. • Ne montez ni sur les toits, ni dans les arbres fragilisés. • Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre. • Recensez et photographiez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.



Mouvement de terrain

Déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol

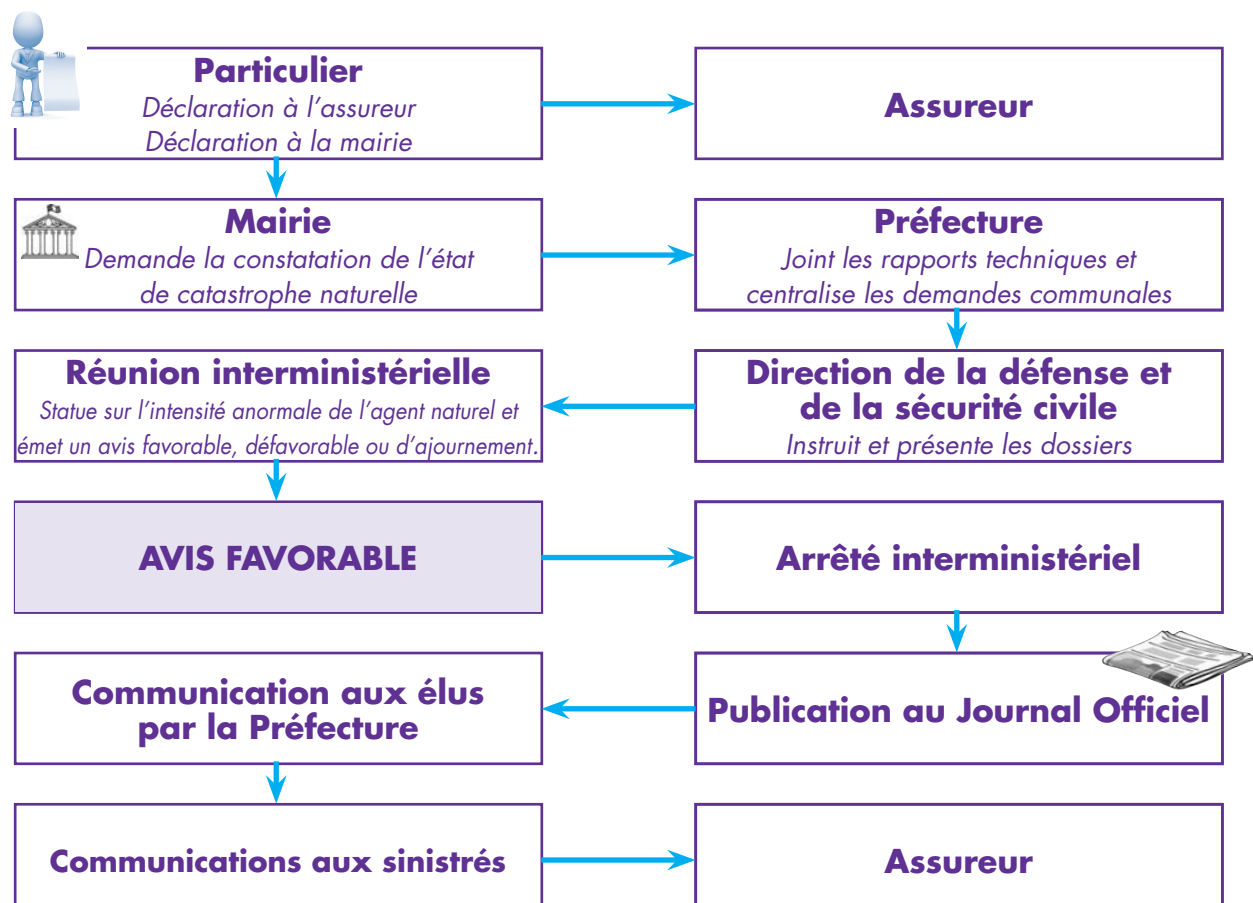
LE RISQUE : Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

A REALMONT : Un plan de prévention des risques naturels prévisibles « mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait gonflement des argiles » a été approuvé par le Préfet le 13 janvier 2009. Ce dernier a été inséré dans le PLU.

LA PREVENTION : La maîtrise de l'aménagement à proximité des zones à risques, notamment au travers de l'application des dispositions du Plan Local d'Urbanisme, permet de ne pas aggraver les risques.

Les bons réflexes :

Avant	<ul style="list-style-type: none"> • Tenez vous informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 105.5 MHz ou en Grandes Ondes sur 162 Khz).
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> • Évacuez au plus vite latéralement. • Ne revenez pas sur vos pas. • N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
Après	<ul style="list-style-type: none"> • Recensez et photographiez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur. • Informez les autorités.



Transport matières dangereuses

Il s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées)
ou en sous sol (canalisations, gazoduc, oléoduc)



LE RISQUE : Il correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

A REALMONT : S'il n'y a pas d'axe ferroviaire sur notre commune, tous les axes routiers par des dessertes locales sont susceptibles de recevoir du transport de matières dangereuses. Il n'y a pas non plus d'axe fluvial et aucune canalisation souterraine de gaz haute pression ne traverse la Ville.

LA PREVENTION : Les véhicules transportant des matières dangereuses sont interdits comme tous les poids lourds sur l'ensemble des routes, les samedis et jours fériés à partir de 12 h 00. Ils sont autorisés à reprendre la route à 24 h 00 les dimanches et les jours fériés. Cependant des dérogations peuvent être prises par les préfets de département, pour l'approvisionnement des stations-service, des hôpitaux ou de certains services et unités de production.

L'application de réglementation nationale en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).

EN CAS D'ACCIDENT : il est indispensable pour les services de secours de connaître très rapidement le produit incriminé. Pour cela un étiquetage réglementaire est prévu pour identifier les produits transportés.

Si vous êtes témoin d'un accident relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule



Panneaux orange sans code

- Véhicules non citerne
- Véhicules citerne à compartiments dits multi cuves
- Véhicules porte container citerne



→ N° identification du danger

→ N° identification de la matière

Panneaux orange avec code

- Véhicules citerne mono cuve
- Porte container

Prévenez les secours au 18 ou 112 (Portable)

En cas de feu ou de fuite, s'éloigner aussi vite que possible



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des matières dangereuses









En cas de besoin, les divers plans de secours peuvent être activés :

- Plan ORSEC lorsque le nécessite une catastrophe de toute nature,
- Plan de Secours Spécialisé « Transports de Matières Dangereuses », spécifique au risque de transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée ou fluviale,
- Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Radioactives »,
- Plan de Secours Spécialisé « Autoroute », qui a pour objectif d'organiser une intervention rapide et massive des moyens de secours exceptionnels sur les autoroutes,
- Plan Rouge déclenché lorsqu'il y a beaucoup de victimes
- Protocole Transaid qui fait appel à l'assistance technique compétente des usines les plus proches si l'expéditeur qui est responsable de son produit est défaillant.

Les plans de secours font notamment intervenir des sapeurs pompiers qui sont spécialisés :

- en risque chimique au travers des cellules mobiles d'intervention chimique,
- en risque radiologique au travers des cellules de reconnaissance ou d'intervention sur les risques radiologiques.

Les bons réflexes :

<p>Avant</p>   	<ul style="list-style-type: none"> • Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses (voir Code des produits dangereux et des panneaux de signalisation).
<p>Pendant</p>     	<ul style="list-style-type: none"> • Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 105.5 MHz ou en Grandes Ondes sur 162 KHz) pour savoir s'il faut se confiner ou évacuer. • Pour vous confiner dans un bâtiment, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio. • Fermez le gaz et l'électricité. • N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants. • Ne fumez pas, n'utilisez pas de flammes. • Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.
<p>Après</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aérez les locaux. • Recensez et photographiez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.






En cas d'urgence

Depuis quelques années, la Ville de Réalmont s'est dotée d'une structure d'intervention appelée Antenne d'Urgence. Placée sous l'autorité du maire, elle a pour but d'intervenir notamment en cas d'accident majeur, quelle que soit sa nature. Le Maire et les Adjoints assurent pour cela une permanence, à tour de rôle. Suivant les besoins, la personne de permanence gère sur le terrain la situation de crise, coordonne l'ensemble des moyens sous sa responsabilité, assure l'interface entre les différents intervenants, informe et gère le suivi de l'intervention.

Que doit-on faire ?

Si vous entendez le signal de la sirène



Mettez vous à l'abri 	Ecoutez la radio 	Ou regardez la télévision 
A QUOI SERVENT LES SIRÈNES <ul style="list-style-type: none">• A vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat.• A permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection. LE SIGNAL D'ALERTE est identique partout en France <p>Début de l'alerte : Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.</p> Attention, ne le confondez pas : <ul style="list-style-type: none">• avec le signal d'essai des sirènes du 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (une minute 41 seulement),• avec les signaux, plus brefs, définis pour les risques quotidiens: accidents, incendies (appel des pompiers), <p>Fin de l'alerte : Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes</p>	AU SIGNAL QUE FAUT-IL FAIRE ? <p>Mettez vous immédiatement à l'abri du danger.</p> <p>Au cas général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rejoignez sans délai un local clos,• Arrêtez climatisation, chauffage et ventilation,• Portez vous à l'écoute de la radio ou regardez la télévision : France Inter, radios ou télévisions locales. <p>N'oubliez pas de disposer d'objets de première nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none">• une radio à pile,• une lampe de poche,• de l'eau potable,• des gobelets,• des couvertures,• des rubans adhésifs et ciseaux pour obturer toutes les ouvertures,• des chiffons pour obturer les aérations,• une trousse de premiers soins et les médicaments indispensables,• un seau et des sacs en plastique,• vos papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité..).	CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE <ul style="list-style-type: none">• Rester dans un véhicule,• Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),• Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours),• Rester près des vitres,• Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors,• Allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risques d'explosion),• Quitter l'abri sans consigne des autorités. RAPPELEZ VOUS : <p>La radio ou la télévision est votre moyen d'information pour connaître la situation et les consignes de sécurité à suivre.</p> SOYEZ PATIENT : <p>Ne sortez pas, même si l'information vous semble longue à venir.</p>

Les numéros de téléphone d'urgence

Pompiers	18 ou 112 (Portable)
SAMU	15
Gendarmerie	17
Mairie	05.63.79.25.80
Permanence Maire	06.73.91.93.20
Services Techniques	06.80.26.60.26